

Etapes-clés de la VAE



1. Prendre contact avec le centre Cnam de votre région

Consultez [l'offre de formation du Cnam](#) et ciblez la **certification** ou le **diplôme** le plus en adéquation avec votre expérience. Prenez rendez-vous avec un conseiller VAE du centre Cnam de votre région en remplissant la fiche contact sur [le site d'inscription Div@](#). Le **livret de recevabilité** est accessible directement sur <http://www.vae.gouv.fr/> ou sur la plate forme DIVA



2. Préparer votre dossier et votre entretien

Pour vous aider, le Cnam met à votre disposition tous les moyens nécessaires: **accompagnement personnalisé, référentiels des certifications, etc.** Tout au long de la préparation et de la rédaction de votre dossier, vous bénéficiez de l'**appui d'un conseiller agréé** par le service Compétence et validations du Cnam.



3. Le passage devant le jury

Une fois votre dossier constitué, il est soumis à un jury composé d'enseignants et de professionnels, qui se réunit trois fois par an. Le jury se prononce pour une **validation totale** ou pour une **validation partielle**.

Note : Grâce aux formations modularisées du Cnam, une décision de VAE partielle peut-être rapidement complétée pour obtenir une certification.

AVEC LE CPF

Validez les acquis de votre expérience !

TÉMOIGNAGE

Obtenir le titre d'ingénieur.e par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

TÉMOIGNAGE

Obtenir une licence professionnelle par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

COMMENT

Obtenir un doctorat par la VAE

LE CNAM MAG' #7

La validation des acquis de l'expérience

La VAE collective : un atout pour les entreprises

TÉMOIGNAGE D'UNE CONSEILLÈRE VAE

Un accompagnement à la VAE adapté à chacun.e

<https://vae.cnam.fr/etapes-cles-de-la-vae-199112.kjsp?RH=vaeetapes>